

ité du prix de vente :
le matériel à écrire, formant
papeterie à 2 fr.

Prix en magasin.
Boîte Fr. — 40
beau papier de poste » 2 —
types en deux formats » 1 —
plumes » — 30
me et 1 crayon, 10 c. pièce » — 20
encore noire à écrire » — 30

Vente en magasin, Fr. 4 20
une boîte élégante, avec com-
ts, au lieu de 4 fr. 20, seulement

eries, 17 fr.; 5 papeteries, 9 fr.
envoi du montant en timbres-poste,
it franco, sinon en remboursement.
papeterie *Niederhauser*,
Granges (Soleure).

AVIS

M. les chasseurs.
x de fusils, munitions de chasse,
extracteurs, etc.
H. BUNSSARD,
rue de Morat 252, Fribourg.

Amidon
A double
MACK
Le meilleur des Amidons.
Sevent partout à 30 c. la boîte.

pour familles, pensions, hôtels!
Dessert toujours prêt.

BISCUITS

Anglo-Swiss Biscuit Co.
à Winterthour.
QUALITÉ EXCELLENTE
Prix de vente en détail :
bon marché, 25 cent. les 100 gr.
de qualité, 30/40 » »
fine, 45/60 » »
Dépôts principaux :
GLASSON et fils, Bulle.
COHLI-BUBIN, Château-d'Œx.
LORIER, nég.,
DEL, nég., Rossinières,
tous les autres principales épiceries,
es, etc., du canton.
r des contrefaçons et demander for-
les [655]
TS de WINTERTHOUR

CACAO SOLUBLE
uchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

LIMES

l'été, le soussigné ne tiendra son
ce du Tilleul, à BULLE) que tous
e foire.
mande
Raggenbass, fab' de limes,
successeur de Ph. Guidi,
261, rue de Morat, Fribourg.

er, durillon ou verrue est promp-
enlevé et sans douleurs par simple
ment au moyen d'un pinceau avec
cèbre remède pour cors au pied
Pharmacie Radlauer.
tion avec flacon et pinceau Fcs. 1.—

Medaillen
Goldene Medaillen
1885 1886 1887 1888 1889 1890

Estavayer : Pharmacie Porcelet ; à
Pharmacie C. Faust. [658]

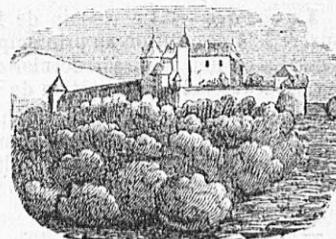
Ivrognerie.

ants certifient la guérison de ma-
me par le traitement par corres-
et les remèdes inoffensifs de l'Éta-
pour la guérison de l'ivrognerie (de
sse) : N. de Moos, Hirzel ; A. Vol-
sch ; F. Domini Walther, Courcha-
Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd ;
uz, Rüthenbach (Berne) ; Mme Sim-
l, inst., Ringingen ; F. Schneeberger,
lme Furrer, Wasen (cant. de Berne).
e! Traitement soit avec consente-
à l'insu du malade. Moitié des frais
rés guérison. Attestations, prospec-
onnaire gratis. Adresser : A l'Éta-
pour la guérison de l'ivrognerie, à
[391]

e. — Imprimerie Emile Lenz.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50

» 6 mois, » 2 —

Pour l'Etranger le port en sus,

payable d'avance.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux

de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton,

10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.

la ligne ou son espace.

Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 24 août 1888.

Centralisation militaire.

Nos lecteurs ont pris connaissance des conclusions de M. le colonel Muller à la réunion des officiers bernois. Elles ont été solidement motivées par le rapporteur.

M. le colonel Muller constate que, dans les cercles militaires, on est unanime à reconnaître que notre organisation actuelle ne répond pas aux nécessités de l'époque. Comment serait-il possible, en temps de guerre, d'obtenir la célérité nécessaire de vingt-cinq gouvernements cantonaux?

Et les conflits de compétence? Cette année même, le canton de Fribourg ne refusait-il pas formellement d'obéir aux ordres du département militaire suisse en déclarant qu'il n'enverrait pas à Berne ses recrues de langue allemande? Il n'est pas possible de supposer un acte plus grave d'indiscipline et plus concluant en faveur d'une réforme. Ce que Fribourg a fait en temps de paix, il peut le faire en temps de guerre.

Il faut à une armée une organisation unique. « Jamais on n'a vu deux âmes dans un même corps. » Cela paraît évident et des soldats ont quelque peine à comprendre que des vœux aussi légitimes rencontrent encore des résistances. Pour se l'expliquer, il faut savoir qu'à côté des intérêts militaires, des intérêts politiques entrent en ligne. Ces considérations on nui et nuisent au développement de notre armée nationale. Il n'est malheureusement pas possible de compter sans elles.

Deux groupes en Suisse, dit le colonel Muller, s'opposent à l'unification militaire. Le premier se compose des cantons de la Suisse primitive et des États qui ont coutume de suivre leur ligne politique. L'autre groupe est formé par des cantons de la Suisse occidentale, ou plus exactement par la fraction radicale de ces cantons. Au premier groupe appartient : Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Tessin. Au second, Vaud, Genève et peut-être aussi Neuchâtel. Les motifs qui guident ces deux groupes dans leur attitude négative ne sont pas les mêmes.

Le premier groupe craint l'accroissement du pouvoir fédéral; le second se cramponne avec une ex-

traordinaire ténacité à une souveraineté cantonale de fraîche date. Pour le premier groupe, de vagues réminiscences du Sonderbund jouent encore un certain rôle. Pour le second, c'est crainte de mettre un terme à la floraison printanière, puissante et vigoureuse d'une indépendance cantonale récente. Ces sentiments s'expliquent par le développement historique de notre pays.

Nous désirons arriver à réaliser l'unification par une entente, sinon avec tous les opposants, cela n'est pas possible — du moins avec les deux groupes que nous avons signalé, ou même avec l'un de ces deux groupes. Nous ne craignons pas la lutte quand elle est nécessaire; mais nous ne la cherchons pas et nous nous efforçons d'écartier les inconvénients qu'elle entraîne, quand nous le pouvons.

Dans ces sentiments, des démarches ont commencé au sein des deux conseils pour amener une entente, et nous n'avons pas perdu l'espoir d'aboutir. Cela n'ira pas sans des concessions mutuelles. Mais il nous faut examiner si nous ne pourrions pas du moins obtenir les réformes les plus indispensables en épargnant les intérêts dirigeants. Si ce moyen existe, une conciliation doit être possible. Car, dans le camp adverse, on sait fort bien que l'unification militaire est une réforme mûre et qu'il ne faudrait pas trop tendre la corde.

C'est à ce point de vue que M. le colonel Muller se place pour étudier la question. Une chose ne peut en aucun cas être tolérée plus longtemps, c'est le dualisme dans l'administration. La tenue des contrôles, l'administration du matériel de guerre, l'habillement et l'équipement des troupes, tout cela doit être placé sous l'administration directe du pouvoir central.

Cela est nécessaire pour assurer la célérité indispensable de la mobilisation. Cela est nécessaire aussi pour mettre un terme aux abus de dispenses que se permettent certains cantons; il paraît que la politique y joue un rôle, et rien n'est plus nuisible à la discipline de l'armée. En ce qui touche l'équipement, plusieurs cantons en profitent pour faire de bonnes affaires aux dépens de la Confédération, leurs fournitures sont souvent défectueuses comme qualité et comme quantité.

Une centralisation de ces branches de service amènera-t-elle, comme on le craint, la création d'une nuée de fonctionnaires fédéraux? La fameuse bureaucratie fédérale, contre laquelle certaines gens pestent

à tort et à travers, va-t-elle pulluler sur tout le territoire de la Suisse? M. le colonel Muller montre qu'il n'en sera rien. Aux administrations cantonales, le projet de M. le colonel Feiss substitue une administration d'arrondissement de division nommée par le Conseil fédéral sur le préavis des cantons intéressés.

Nouvelles suisses.

La conférence internationale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande, réunie à Sion le 13 août, a adopté un type de livret scolaire à l'usage des écoles primaires; ce type permettra à chacun des cantons d'ajouter les rubriques spéciales à leur organisation, tout en maintenant celles qui assurent partout une bonne fréquentation des écoles.

L'enseignement de l'arithmétique a été mis à l'ordre du jour. Cette question sera reprise le printemps prochain à Fribourg, où aura lieu la première séance de 1889.

Sténographie. — Les Suisses se sont distingués au concours de sténographie française qui vient d'avoir lieu à Paris.

Le grand prix d'honneur a été remporté par M. Aug. Rouiller-Leuba, Fribourgeois, à Neuchâtel, pour ses superbes travaux destinés à l'Exposition du centenaire.

Viennent ensuite : MM. Béguelin, Ch.-Arnold, Tramelan; Jolliet, Constant, Bulle; Humbert, Paul, Neuveville (Berne).

Ascensions. — Une jeune fille anglaise de douze ans, Mlle Florence Morse, a fait mercredi dernier, en compagnie de trois jeunes gens, ses compatriotes, trois porteurs et deux guides, l'ascension du Mont-Blanc. C'est la première fois qu'un enfant de cet âge atteint la cime du colosse des Alpes.

Berne. Le gouvernement a réuni une commission pour examiner quelles simplifications administratives et quelles économies résulteraient pour le canton d'une centralisation de l'administration militaire entre les mains de la Confédération. La commission a siégé pendant plusieurs jours et a chargé un de ses membres de la rédaction du rapport.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 5

LE BEAU CÉLESTIN

PAR
JULES ROUQUETTE

(Fin.)

— Serais-tu par hasard dans le secret des Dieux? lui demanda en raillant un de ses amis.
— Peut-être! répondit-il en se rengorgeant.
— Ah! bah!
— Messieurs, fit-il d'un ton emphatique, le hasard qui est toujours capricieux, souvent spirituel, a quelquefois du cœur. Vous serez bien étonnés quand vous apprendrez le nom de la gagnante. Faudrait-il croire qu'il y a une justice divine!

Ce jour-là, Marguerite Boizot était allée, de bon matin, à la ville voisine chercher des vêtements pour le fils du fermier Tournaire, pour son fils, car elle adorait son nourrisson, son petit Charlot, comme s'il eut été son propre enfant. Elle revint au village vers quatre heures de l'après-midi.
— Il y a une lettre pour toi, Marguerite, lui dit le fermier, dès qu'elle rentra.
— Une lettre! fit la jeune fille étonnée.

— Oui, elle ne doit pas renfermer grand'chose, car elle me paraît bien légère.

— Je n'attends de lettre de personne.

— Il faut voir pourtant ce que celle-là contient.

— Oh! cela ne m'intéresse guère, répondit la jeune fille qui avait concentré sa vie dans la ferme où elle était heureuse et où se trouvait tout ce qui occupait son cœur et son esprit.

Le reste du monde n'existait plus pour elle.

Et elle brisa avec indifférence le cachet de l'enveloppe que lui tendait le fermier.

Un carré de papier s'en échappa; il portait en suscription : 33,333.

C'était le maître clerc, le petit bossu, ancien amoureux évincé de Marguerite, qui avait cru lui faire une malice très spirituelle en lui adressant cet assemblage étrange de numéros trois.

— Laissez-moi tranquille, vilain bossu! lui avait dit un jour Marguerite, ennuyée de ses poursuites aussi obstinées qu'audacieuses.

« Trente-trois les deux bossus! » disent quelque fois les loustics, en appelant ce nombre au jeu de loto.

Le maître clerc avait adressé à la jeune fille ce chiffre significatif, élevé à sa cinquième puissance.

Fumisterie de malin de village.

Marguerite était toute confuse.
Les valets de ferme l'avaient mise au courant de ce qui

venait de se passer au café de la mairie. Ses traits s'étaient altérés; une pâleur mortelle s'était répandue sur son visage; des larmes s'amassaient dans ses yeux; son sein se gonflait.

— Te voilà heureuse! lui dit le fermier avec amertume. Tu peux maintenant épouser celui que tu aimes.

— Oh! c'est indigne! s'écria la jeune fille en éclatant en sanglots; je ne méritais pas ce dernier outrage.

— Mais pourquoi ces larmes, pourquoi ce chagrin? lui demanda Tournaire étonné.

— Ne m'interrogez pas, sanglota Marguerite.

— Mais tu l'aimes, ce beau Célestin; tu l'as aimé du moins.

— Lui, il me fait horreur. Oh! je vous en prie! ne prononcez jamais devant moi ce nom d'un lâche!

— Serait-il vrai, Marguerite? s'écria le fermier avec entraînement.

— Oh! je vous le jure! aujourd'hui je n'aime plus que mon Charlot.

— Tu aurais donc de la peine à te séparer de lui?

— J'aimerais mieux mourir.

— Alors tu voudrais demeurer auprès de lui, toujours...

— Toujours!

— Il y aurait un moyen...

— Oui, me garder ici toute ma vie.

— Faisons mieux que cela, Marguerite, deviens la véritable mère de Charlot.

— Que voulez-vous dire! s'écria Marguerite qui chancela d'émotion.

— Si tu t'appelais... madame Tournaire?

— Serait-ce possible! balbutia la jeune fille éperdue.

— Marguerite, veux-tu être ma femme?

Lucerne. — Le chemin de fer du Pilate sera ouvert à la circulation au printemps 1889. Un course d'essai a eu lieu vendredi dernier du bas de la montagne jusque près de la station de Pilate-Kulm.

Vaud. — Un jeune Allemand, habitant Montreux, dernier d'une caravane descendant de la cime de l'ouest de la Dent du Midi, a glissé et a fait une chute d'une certaine hauteur. On n'a relevé qu'un cadavre.

— Un jeune homme de 17 ans, qui cueillait des edelweiss sur le flanc nord du Chamossaire, a été précipité du haut d'une paroi de rochers et s'est tué du coup.

Genève. — Un violent incendie a détruit, dans la nuit de lundi à mardi, une dizaine de bâtiments dans le quartier des Croupettes, près de la gare. Les dégâts sont évalués à 300,000 fr. environ. Les pompiers genevois ont fait des prodiges de valeur.

Nouvelles étrangères.

France. — L'ex-général Boulanger vient d'être élu député dans trois départements : Somme, Charente-Inférieure et Nord.

Les journaux républicains atténuent le résultat de cette triple élection par le fait qu'il est élu uniquement dans des départements réactionnaires.

CANTON DE FRIBOURG

La Société suisse pour l'avancement des études historiques et la Société d'histoire de la Suisse romande auront leur assemblée annuelle à Morat les 12 et 13 septembre prochain. M. le Dr Rahn présentera un travail sur « les villes de la Suisse au moyen âge » et M. Daguet, professeur, traitera deux sujets tirés de l'histoire du canton de Fribourg.

Les orages de vendredi soir ont occasionné un accident au chantier du pont en construction sur la Gérine entre Chevrières et Saint-Sylvestre, canton de Fribourg. Les fouilles pour les fondations d'une des piles venaient d'être terminées et les travaux de maçonnerie allaient commencer le lendemain. Une équipe d'une vingtaine d'hommes devait travailler aux pompes toute la nuit pour tenir la fouille à sec.

Vers 9 heures du soir, une colonne d'eau, haute d'environ un mètre est arrivée à l'improviste. Les hommes ont dû abandonner leur poste et s'enfuir à travers le courant. L'un d'eux, jeune homme de 25 ans et de petite taille, fut entraîné et noyé.

Le VI^e régiment d'infanterie, lieutenant-colonel Roulet, de Neuchâtel, comprenant les bataillons 16 et 17 (Fribourg) et 18 (Neuchâtel) a commencé son cours de répétition. Les bataillons 16 et 17 sont à Fribourg, le 18 est à Colombier.

La Société des étudiants suisses catholiques a siégé cette semaine à Fribourg. Il y avait environ 200 étudiants et une cinquantaine de membres honoraires. La Suisse allemande n'a pas donné comme à l'ordinaire. La présence dans ces fêtes de représentants du parti intransigeant français ne paraît pas être du goût des Allemands qui ont battu froid. C'est bien assez, des tépélets fribourgeois. La société est une société suisse et non pas une internationale noire.

— Oh! c'est le ciel que vous m'ouvrez!... C'est le relèvement de ma faute; c'est l'honneur rendu! C'est enfin toutes les joies de mon cœur satisfaites!

— Marguerite, lui dit Tournaire d'une voix émue et pénétrée, n'as-tu pas mérité tout cela par ton dévouement, ton travail, ta vertu!

Le cœur n'exclut pas l'esprit, le véritable esprit. Le lendemain du jour où se passait cette scène intime, la vieille Estelle Boizot recevait, sous enveloppe, ce bienheureux billet : 33,333.

C'était un cadeau de sa nièce. Ma foi! elle accepta, et comme elle avait failli mourir de douleur, elle eut une syncope de joie qui fit craindre pour sa vie.

Elle n'y perdit que le peu de raison qui lui restait. Mais sa folie, commune à bien de vieilles coquettes, ne l'empêcha pas de réclamer son lot.

Marguerite est très heureuse; elle a donné une ravissante petite sœur à son Charlot.

La vie du beau Célestin est un enfer. Estelle est affreusement jalouse, et comme elle tient les cordons de la bourse, elle comble de privations et d'amertumes la vie de son jeune mari. Du reste, le beau Célestin n'est plus le beau Célestin. Jaune, déconfit, en proie aux sarcasmes de ses amis, exposé à des scènes violentes, aux exigences d'une amoureuse avaricieuse, lui, qui avait espéré hériter bientôt de sa vieille épouse, traîne une existence si dure, si pénible, qu'il sera enterré par cette mégère.

Elle le lui a promis!

GRUYÈRE

† M. Pierre Musy.

Un de nos abonnés qui a connu de près M. Musy, a bien voulu nous adresser la communication suivante : Quoique M. Pierre Musy ait cru devoir se rallier au parti libéral, je ne puis laisser fermer sa tombe sans faire connaître à vos lecteurs le caractère, les services et les qualités de cet homme de bien.

Pierre Musy était issu d'une famille libérale de Grandvillard, et il n'aurait probablement jamais dévié des traditions politiques de sa famille sans des influences puissantes auxquelles il n'a pu résister.

C'était un admirateur de M. Charles; il prit part au mouvement de 1830, et plus tard, sous le régime de 56, il fut un des plus puissants appuis du gouvernement et assista avec regret à la réaction libérale qu'il combattit à ses débuts, mais à laquelle il finit par se rallier. Le tempérament et la longue expérience de M. Musy devaient nécessairement le classer dans le parti conservateur modéré; mais il ne voulut pas se détacher du gouvernement, et reconnaissait lui-même qu'il était gouvernemental et non libéral.

Ces petites tergiversations dues à son caractère n'enlèvent rien à ses mérites et à ses qualités; jamais préfet n'a été aussi justement populaire dans notre district. Comme il s'occupait activement des intérêts de tous ses administrés, méprisant les haines et les vengeances, faisant de la bonne police et laissant de côté les mesquineries et les petites haines auxquelles nous avons dû nous habituer sous le nouveau régime! Comme on aimait et comme on estimait ce préfet Musy!

Je ne parlerai que pour le signaler de son passage au tribunal de la Gruyère dont il fit partie comme juge et comme vice-président pendant quelques années et qu'il quitta pour des motifs de santé et surtout pour obéir à sa conscience; là encore, il donna la preuve de réelles connaissances juridiques et d'une loyauté à l'abri de toute critique.

Comme officier d'état civil, M. Musy a rendu d'importants services et il ne sera pas si aisé de le remplacer.

J'ajouterai encore qu'avant 1847, M. Musy a été successivement préfet à Farvagay, juge de paix à Bulle et membre du Conseil d'Etat; il a été constamment député au Grand Conseil depuis 1856 jusqu'à sa mort.

Cet aperçu des différents postes d'honneur et de confiance, qui ont été successivement confiés à M. Musy, prouve qu'il était en haute estime auprès des premières autorités du pays.

On m'a dit que ses funérailles, célébrées à Albeuve, avaient été imposantes et que l'affluence des campagnards avait été grande, mais que, par contre, la représentation officielle des autorités supérieures avait été insuffisante.

Il paraît qu'on s'est contenté d'y envoyer M. Von der Weid, juge de paix, et M. Ebi, directeur militaire, pour représenter le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

Malgré tout le mérite et tout le prestige que peuvent avoir ces deux honorables magistrats, il me semble qu'étant donné la manière large et solennelle dont en haut lieu on fait les choses dans certaines circonstances, il eût été convenable de voir en tête du cortège funèbre le bureau du Grand Conseil et une délégation du Conseil d'Etat dans une tenue correcte, avec un huissier en manteau; au lieu de cela, MM. Von der Weid et Ebi en chapeau de paille blanc.

Ce sans-gêne a été vivement critiqué, et avec raison; M. Musy méritait mieux que cela.

Le clergé de la Haute-Gruyère s'est mieux comporté; tous les prêtres du décanat, excepté un qui est étranger au pays, ont assisté aux obsèques de M. Musy, y compris le doyen, vieillard octogénaire.

Le clergé a tenu à rendre un dernier hommage au magistrat regretté qui a été un homme de foi, et avant tout franchement et foncièrement catholique.

R. I. P.

Albeuve, 23 août 1888.

Monsieur le rédacteur, Si douloureusement atteints dans nos affections par la mort de notre père, nous avons trouvé une grande consolation dans les précieux témoignages d'amitié et de sympathie qui nous sont parvenus de toutes les parties du canton.

Par votre intermédiaire, monsieur le rédacteur, nous osons offrir l'expression de notre profonde reconnaissance au vénérable clergé, aux autorités cantonales et de district, aux Cercles catholiques de Bulle et Sorens, à nos amis, à toutes les bienveillantes personnes, enfin, qui, malgré la distance, ont daigné assister aux funérailles de notre cher défunt.

Que tous veuillent bien lui conserver un pieux souvenir! Au nom des familles Musy, Menoud et Curat : JULES MUSY.

Appel à nos concitoyens.

Nous nous adressons à tous nos concitoyens de la Gruyère dans une occasion qui les intéresse effectivement tous, et nous osons espérer que notre démarche n'aura pas été entreprise en vain.

Il s'agit d'un double projet d'amélioration. Les indigènes et les étrangers qui ont pris le sentier de Bataille, vière Broc, ont pu se convaincre de l'inhospitalité de cette voie de traverse, par laquelle on pourrait d'ailleurs gagner vingt minutes sur la route de Bulle à Charmey.

Or, nous voudrions remédier aux inconvénients de ce sentier, dans lequel on n'avance pour ainsi dire que par bonds sur le roc ou par les ravines, en le corrigeant, et nous croyons que, pour atteindre ce but, il suffit de nous adresser à nos compatriotes, qui souscriront chacun pour la part qu'il vaudra, à l'entreprise projetée.

Puisque ces étrangers qui viennent chez nous passer leur temps de villégiature sont les bienvenus, c'est une prévenance parfaitement à sa place, que de leur aplanir les chemins et faciliter l'accès de nos montagnes comme de nos points de vue remarquables.

Un des plus beaux est certes celui dont on jouit des ruines du château de Montsalvens. Le panorama qui se déroule à l'œil du touriste debout sur ces ruines est des plus magnifiques. Dès lors pourquoi ne frayerait-on pas aux hôtes étrangers une voie au bout de laquelle ils goûteraient ce spectacle étendu et varié? Et c'est pour être à même de faire débayer les broussailles, d'écarter les plantes parasites qui étouffent et cachent les restes de Montsalvens, et d'offrir un emplacement spacieux, que nous joignons une seconde prière à la précédente, dans le but d'aménager un sentier commode qui conduirait sans peine aux ruines. Celles-ci se conserveront et s'étaleront mieux, lorsqu'elles auront été débarrassées d'un voisinage qui les dégrade toujours davantage. L'honorable commune de Broc, sur le territoire de laquelle se trouvent Bataille et les ruines du château de Montsalvens, a offert son précieux et bienveillant concours.

Le culte du passé honore ceux qui y sont fidèles; ne laissons pas se détruire entièrement des souvenirs historiques qui relient les anciens temps aux temps présents. Ceux qui se rattachent au château de Montsalvens et à ses vastes dépendances encore visibles dans leurs vestiges, méritent aussi de vivre dans nos mémoires.

C'est pour cela que nous ne doutons point que nos concitoyens de toute la Gruyère ne répondent avec bienveillance à notre appel.

Le projet exposé dans les lignes qui précèdent se discutera dans une assemblée de délégués des conseils communaux de la vallée de Charmey et toutes personnes qui s'intéressent à l'idée émise ici, sont cordialement invitées à y assister; l'assemblée se tiendra à la salle d'école des garçons de Charmey, dimanche le 26 août prochain, à 2 heures de l'après-midi.

Le Comité d'initiative :

N. DUVILLARD, préfet.
A. GREMAUD, ingénieur cantonal.
F. SCHENENBERGER, insp. forestier.
A. ANDREY, notaire.
F. MOSSU, syndic.
A. REICHLIN, juge.

Ruines romaines à Vuadens.

A l'orient du village de Vuadens s'étend une longue colline qui va du nord au sud, entre la Sionge et la Tréme. Vers le milieu de cette colline s'élève le crêt de la Mottaz, ancienne moraine qui a été façonnée par la main de l'homme pour servir de lieu de défense ou de retraite. (Voy. *Archives de la société d'histoire de Fribourg*, IV, 24.) Au pied de la même colline, près des maisons du Dally, on a découvert en 1861 les ruines d'une habitation romaine, dans le voisinage de laquelle on trouve les indices d'une seconde. C'est à l'autre extrémité de la même colline, au lieu dit au Bryé, dans le voisinage de la Sionge, que l'on vient de constater l'existence d'autres ruines de bâtiments romains. Elles s'étendent à fleur du sol sur un assez vaste espace entre les trois maisons et la grange de Bryé et sous la charrière qui se dirige de la Sionge à Vuadens. Ces ruines sont connues depuis longtemps, mais jamais on n'avait encore cherché à en connaître la nature. Dernièrement des voisins ont exploité une partie du terrain pour utiliser la terre et les pierres. C'est en faisant ce travail que l'on mit au jour des objets qui ne permettent pas de douter sur l'origine romaine de ces ruines. On y trouve en grand nombre des tuiles à rebord, des briques de différentes grosseur et épaisseur, des fragments de poterie de fabrique évidemment romaine, ainsi que quelques petites plaques de marbre.

Le pavement d'une chambre présentait une solidité extraordinaire. Sur le sol se trouvait d'abord une couche de sable dans un mortier de ciment de 0m11 d'épaisseur, au-dessus une couche d'environ 0m10 de terre ou de molasse pilée et enfin une nouvelle couche formant le pavement supérieur composé de tuiles ou briques concassées et de sable noyées dans un mortier de ciment. Ces matières battues avec la dame acquéraient la solidité de la pierre. Les murs latéraux étaient enduits de stuc, dont la couleur a souffert de l'humidité.

La partie explorée jusqu'à présent a été presque entièrement détruite, de sorte qu'il est très difficile de s'en faire une idée. Dans la partie qui reste et qui est plus considérable, on aperçoit à fleur de terre un grand nombre de murs de 0m45 à 0m60 d'épaisseur, assez rapprochés les uns des autres, soit parallèles, soit perpendiculaires. En déblayant ces murs et en faisant des fouilles systématiques, on pourrait établir le plan de la plus grande partie des bâtiments, et on trouverait probablement des objets qui ne se remarquent pas lorsqu'on se borne à exploiter le terrain pour en tirer des matériaux.

Un fait curieux et important à noter, c'est que là, comme au milieu d'autres ruines romaines, on a trouvé un grand nombre de squelettes humains, les uns en pleine terre, parmi les débris, les autres dans des tombes murées, mais sans ornements ni armes. Nous avons vu encore deux longs murs parallèles, à 0m55 de distance, entre lesquelles étaient trois squelettes placés à la suite l'un de l'autre et séparés par un mur perpendiculaire aux précédents. Ces trois tombes réunies se trouvaient dans l'intérieur même du bâtiment. L'ensevelissement de ces corps n'a pu ainsi avoir lieu qu'après la ruine de l'édifice, ruine qui est sans doute l'œuvre des barbares et très probablement des Allemandes. On sait que ce peuple barbare a envahi plusieurs fois notre pays et y a tout détruit et tout brisé avec une véritable rage, comme

on ne le voit visités, dirait que les bûches que celui de trouvées dans *bilis Caesar*, t a dû avoir l IV^e siècle.

Quant au fait il n'est pas ration en partie. Dans le premier posées, ce qu'époques différentes de vrais.

Il est à dés en Bryé. En y des découvrir dre les recherches culier de fait déjà trouvé.

Le tir aura lieu ce jours de la

Le public l'appel qui ques prix d'

Nous app tique de Fr vous et org prochain au Roche. A ce tique aura l réservé, et recevoir cor bullois. Cett char pour le l'auberge de

Cette pet tirer de non breux specta de Fribourg de la Sarine

Favorisé p donné un ex

Progrès : 1 2^e Ody, huiss lard, 47 point Pégaitaz, Bul 7^e Borcard, J Montbovon, 4 drey, Denis, lard, 41; 12^e colas, Grandv 15^e Geinoz, G Grandvillard 18^e Joillet, G Grandvillard. *Bonneur* : 2^e Musy, Nicot 254; 4^e Andr 445; 6^e Kohly 490; 8^e Greta 532; 10^e Joill méon, Grandv 13^e Remy, M villard, 723; César, Bulle, 18^e Pythou, l, bovon, 1254; lamet, Jean, *Mouches* : Ody, Alphons Jules, Grand

M. V

Mardi 21 a pressait dans on voyait des la Gruyère. C accusés étaien tor Tissot, l' le fameux, l' gendarme ch

A ro... son d'habita fontaine intar S'adresser

A. a transféré s à Bulle, anci notaire.

On a p en argent, a rapporter cot Journal.

nos concitoyens.

tous nos concitoyens de la Gruyère sont intéressés effectivement tous, et toute démarche n'aura pas été entre-

objet d'amélioration. Les indigènes du sentier de Bataille, rière Broc, l'inhospitalité de cette voie de traversait d'ailleurs gagner vingt mille à Charmey.

Prévenir aux inconvénients de ce sentier pour ainsi dire par bonds avinés, en le corrigéant, et nous ne ce but, il suffit de nous adresser à l'administration pour la part qu'il en a.

Qui viennent chez nous passer leur temps les bienvenus, c'est une préférence, que de leur aplanir les chemins de nos montagnes comme de nos vallées.

Les personnes qui ont joui des ruines de la Gruyère, sur ces ruines est des plus magnifiques. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère. On ne peut pas aller à la Gruyère sans aller à la Gruyère.

On ne le voit que trop dans tous nos établissements romains, visités, dirait-on, par des casseurs de pierres. Il est probable que les bâtiments de Bryé ont été détruits en même temps que celui de Tronchebélou, près de Riaz. Les médailles trouvées dans ce dernier lieu s'arrêtent à Constance II, *nobilis Caesar*, titre qu'il a porté de 323 à 337. La destruction a dû avoir lieu peu de temps après, ainsi vers le milieu du IV^e siècle.

Quant au fait de sépultures au milieu de ruines romaines, il n'est pas rare; on l'a constaté souvent, et dans notre canton en particulier, il l'a été à Tronchebélou et au Dally. Dans le premier de ces lieux, il a existé des tombes superposées, ce qui indique des ensevelissements successifs, à des époques différentes, et les tombes murées prouvent l'existence de vrais cimetières.

Il est à désirer que des fouilles systématiques soient faites en Bryé. En y mettant les soins convenables, on peut espérer des découvertes intéressantes; il importerait même d'étendre les recherches à d'autres points de la colline, et en particulier de faire des fouilles au crêt de la Mottaz, où l'on a déjà trouvé, dit-on, des armes et des squelettes. J. G.

Le tir annuel de la Société des carabiniers de Bulle aura lieu cette année comme précédemment les trois jours de la bûcheon, soit les 9, 10 et 11 septembre.

Le public bullois est prié de faire bon accueil à l'appel qui circule en ville dans le but d'obtenir quelques prix d'honneur. (Communiqué.)

Nous apprenons que les deux sociétés de gymnastique de Fribourg et de Bulle se sont donné rendez-vous et organisent pour le dimanche 2 septembre prochain une course jusqu'au charmant village de La Roche. A cette occasion, une petite fête de gymnastique aura lieu l'après-midi sur un emplacement déjà réservé, et la musique de La Roche se prépare à recevoir cordialement les gymnastes fribourgeois et bullois. Cette course se fera à pied pour l'aller et en char pour le retour. Un modeste diner sera servi à l'auberge de la Croix-Blanche.

Cette petite fête champêtre ne manquera pas d'attirer de nombreux participants, ainsi qu'à de nombreux spectateurs soit de notre ville, soit de la ville de Fribourg et des villages situés sur la rive droite de la Sarine. (Communiqué.)

Tir de Grandvillard.

Favorisé par le beau temps, notre tir, très fréquenté, a donné un excellent résultat de précision.

Progress : 1^{er} prix, Morand, Martin, à Bulle, 50 points; 2^e Ody, huissier, Vaulruz, 49 points; 3^e Débiéux, Grandvillard, 47 points; 4^e Kohly, Pierre, Fribourg, 47 points; 5^e Dr Pégaitez, Bulle, 46 points; 6^e Remy, Maurice, Bulle, 46 points; 7^e Boreard, Joseph, Grandvillard, 45 points; 8^e Combaz, J., Montbovon, 44 points; 9^e Gretener, Bulle, 43 points; 10^e Andréy, Denis, Botterens, 42; 11^e Raboud, Siméon, Grandvillard, 41; 12^e Kreninger, Martin, Bulle, 41; 13^e Frésey, Nicolas, Grandvillard, 41; 14^e Pythoud, Maxime, Bulle, 40; 15^e Geinoz, Etienne, Neirivue, 39; 16^e Boreard, Casimir, Grandvillard, 37; 17^e Pernet, Antoine, Montbovon, 37; 18^e Joillet, Isidore, Montbovon, 36; 19^e Boreard, Jules, Grandvillard, 36; 20^e Musy, Nicolas, Grandvillard, 34.

Bonheur : 1^{er} prix, Ecoffey, François, Sales, 85 degrés; 2^e Musy, Nicolas, Grandvillard, 163; 3^e Morand, M., Bulle, 254; 4^e Andréy, Botterens, 345; 5^e Débiéux, Grandvillard, 445; 6^e Kohly, Pierre, Fribourg, 457; 7^e Dr Pégaitez, Bulle, 490; 8^e Gretener, nég., Bulle, 514; 9^e Ody, Alph., Vaulruz, 532; 10^e Joillet, Isidore, Montbovon, 550; 11^e Raboud, Siméon, Grandvillard, 552; 12^e Frésey, Nic., Grandvillard, 570; 13^e Remy, Maurice, Bulle, 654; 14^e Bresset, appointé, Grandvillard, 723; 15^e Crotti, entrepreneur, Bulle, 754; 16^e Schmidt, César, Bulle, 887; 17^e Boreard, Casimir, Grandvillard, 1033; 18^e Pythoud, Maxime, Bulle, 1043; 19^e Combaz, Jos., Montbovon, 1254; 20^e Pernet, Antoine, Montbovon, 1321; 21^e Pilaquet, Jean, Grandvillard, 1340.

Mouches : Dr Pégaitez, Bulle; Remy, Maurice, Bulle; Ody, Alphonse, Vaulruz; Pythoud, Maxime, Bulle; Boreard, Jules, Grandvillard; Braillard, Jules, Albeuve, etc.

M. V. Tissot devant le tribunal de la Gruyère.

Mardi 21 août, à 2 heures, une affluence considérable se pressait dans la salle du tribunal de Bulle. Parmi les curieux, on voyait des étrangers, des Français en villégiature dans la Gruyère. C'était presque une cause célèbre. Au banc des accusés étaient assis deux célébrités dans leur genre: M. Victor Tissot, l'écrivain dont tout le monde a lu les livres, et le fameux, l'unique Jordan, le gendarme de Gruyères, le gendarme chasseur de peintres et de marmottes.

On sait l'origine de la querelle entre le gendarme et M. Tissot. Pour se venger de M. Tissot que Jordan accusait d'avoir divulgué sa mésaventure avec le peintre, il alla un soir, après l'heure réglementaire, lui réclamer ses papiers. M. Tissot était absent. Le gendarme insista alors pour voir Mme Tissot qui était déjà en déshabillé de nuit. Le gendarme ne fut jamais blâmé de cet acte indélicat, et M. Tissot quitta définitivement Gruyères avec sa famille.

Il y a quelques jours, un voisin du gendarme, un nommé Castella, eut à se plaindre de Jordan qui avait dit à sa femme, sans prévenir le mari, de venir garder le poste pendant qu'il irait se ballader au Moléson. Castella ne trouvant pas sa femme, descendit dans la rue pour la chercher. Ayant appris qu'elle était chez le gendarme, il dit à celui-ci: « Va dire à ma femme de venir coucher. » Au lieu de lui expliquer pourquoi il gardait sa femme au poste, le gendarme repoussa assez grossièrement Castella. Celui-ci, le lendemain, se rendant chez M. Tissot pour lui demander d'écrire tout cela, le rencontra qui montait à Gruyères avec M. Jonneret.

M. Tissot ne connaissait pas Castella; il ignorait l'existence de cet homme, lorsqu'il fut interpellé par lui et qu'il apprit de sa bouche le récit de son aventure. Il lui répondit: « Je n'ai pas le temps en ce moment; venez, si vous voulez, demain. »

Mais laissons parler M. Tissot qui a dit dans son interrogatoire:

« En arrivant chez moi, le lendemain, Castella m'a dit: « J'ai annoncé à Gruyères que je viendrais chez vous. Le frère du syndic, qui tient l'Hôtel de ville, m'a dit: « Si tu vas chez cet homme, on te chassera de la commune! » Et d'autres menaces lui furent faites. Castella me raconta ses misères. Il me dit même que sa femme lui avait refusé de manger, parce qu'il avait dit qu'il venait chez moi. Enfin, parlant du gendarme, il s'écria d'un air navré: « Voyez-vous, monsieur Tissot, depuis que ce gendarme est là, mon ménage est un enfer, ce gendarme n'est qu'une poison; je ne sais ce qu'il a avec ma femme, elle est toujours chez lui. » Et il me raconta encore une histoire de bouteilles d'eau-de-vie auxquelles il avait fait des marques; comme elle est assez compliquée, cette histoire, Castella nous la racontera, si vous le voulez. »

Enfin, Castella revint à son histoire de la veille. Mais je lui dis, avant de consentir à lui servir de machine à écrire: « Castella, dites-moi toute la vérité! N'avez-vous pas lu? » Il me répondit que non. « N'avez-vous pas battu votre femme? » Il se récria: « Jamais je n'ai frappé ma femme! » Oh! jamais... Et voyant que j'hésitais encore, il ajouta en posant la main sur son cœur: « Je suis pauvre, mais honnête. »

Après tout, je n'étais pas un juge d'instruction; j'avais en un témoin la veille, M. Jonneret; je n'avais pas mission d'interroger Castella sur tous les faits qu'il alléguait; il venait chez moi comme on va chez un notaire, chez un scribe, chez un *écrivain*, — c'est la profession qu'on me donne dans l'assignation du tribunal; il voulait faire connaître des faits, des procédés dont il se disait victime, et il ne pouvait le faire lui-même, ne sachant pas rédiger. Il devait donc forcément s'adresser à un plus lettré que lui.

Le gendarme qui lui a pris sa femme sans le prévenir et qui, au lieu de la lui renvoyer ou de lui donner, sur ses réclamations, quelques explications qui eussent calmé ses susceptibilités de mari, lui répondait par une bourrade et l'ordre formel d'aller se coucher. Le gendarme ne conteste pas ces faits.

Vous voyez, messieurs, à qui il faut faire remonter la responsabilité de ces débats, de ce procès, de tout ce scandale. Si le gendarme, au lieu de répondre brutalement à son voisin par une bourrade, avait daigné lui donner un mot d'explication, rien de tout cela ne serait arrivé. C'est la conduite du gendarme à l'égard du mari qui a provoqué la lettre et tout ce procès. C'est sur le gendarme que retombe toute la responsabilité de l'affaire. Il a vraiment mauvaise grâce de se plaindre. Un autre, à sa place, se serait sagement tu.

Je vais achever en deux mots le récit de la visite de Castella. Castella, assis sur le même banc que moi, derrière la maison, répéta toute son histoire de la veille. Je l'écrivis au crayon, pour ainsi dire sous sa dictée; puis j'allai la mettre au net. Nous passâmes sur la terrasse, devant la maison, où il y avait une table et de l'encre. Je relus lentement et distinctement la lettre recopiée à Castella, en lui montrant du doigt chaque mot, chaque phrase, en lui faisant suivre des yeux chaque ligne, de crainte qu'il dise plus tard que j'avais ajouté quelque chose. S'il y avait eu quelqu'un dans la maison, je l'aurais appelé comme témoin. Ces menaces qu'on lui avait faites à Gruyères, avant de venir, ne me plaisaient pas: c'était le bloc enfariné. Castella ne peut pas dire qu'il n'a pas compris ce que je lisais, car cette lecture parut l'amuser. Il signa avec une certaine joie trahie par l'expression de plus en plus souriante de sa figure. Je fis l'adresse, cachetai l'enveloppe et lui en montrai encore la suscription...

Je ne suis pas plus son complice dans la fabrication de cette lettre que le serait un notaire, un avocat, à qui un paysan serait allé demander de lui rédiger une lettre. J'ai fourni l'orthographe, le français, l'encre et le papier. Sont-ce là des armes de complicité?

Ecrire au gouvernement, à Fribourg, c'était absolument

correct. Le gouvernement doit surveiller ses employés; il ne peut pas empêcher que le public ne contrôle leur conduite. S'adresser à l'autorité supérieure, seule compétente pour ordonner une enquête, c'était lui laisser apprécier jusqu'à quel point le gendarme avait tort ou raison, mais ce n'était pas de la calomnie. Si chaque fois qu'on se plaint, à une administration comme celle des chemins de fer ou des postes, de la conduite d'un employé, il y avait calomnie, la Suisse ne serait plus assez grande pour servir de prison à tous les coupables. Et notez que, dans l'écriture qu'il m'a fait rédiger, Castella n'accuse le gendarme de rien, il le dit en toutes lettres; il signale purement et simplement des faits vrais; il ne prononce pas le mot de « plainte. » Castella a justifié son mécontentement par des faits que le gendarme ne nie pas, qu'il ne peut pas nier. La lettre n'est que la conséquence forcée de ces faits. Avant d'attaquer la conséquence, prouvez donc que les faits sont controuvés! Et ces faits, à qui sont-ils imputables? Au gendarme, unique cause de ce scandaleux procès. Si le gendarme avait rendu la femme au mari, ou s'il lui avait simplement dit: « Je garde ta femme, parce que je veux aller au Moléson, » Castella aurait été se coucher sans tapage, il n'aurait rien dit. Le gendarme est donc seul responsable de ce procès et de tout ce scandale.

Et supposons même, — ce qui n'est pas, — que j'aie conseillé Castella, que je me sois associé à sa cause! Serait-ce donc un crime à vos yeux de prendre la défense du pauvre, du déshérité, du petit contre le puissant et le fort! Vous avez devant vous un homme de lettres. L'homme de lettres est un soldat qui combat pour le faible, qui compatit aux petits, qui défend la cause des humbles et des humiliés.

Ce qui outrage la conscience et la morale publiques, ce n'est pas de voir un écrivain prêter sa plume à un illettré, à un paysan; ce qui outrage la conscience et la morale publiques, c'est de voir la morgue d'un fonctionnaire qui répond presque par des coups aux justes réclamations d'un mari qui lui demande où est sa femme!

Si j'avais connu les malheureux antécédents de Castella, je ne me serais pas fait le secrétaire de cet homme. Mais j'ignorais son existence et son nom une minute avant qu'il m'eût rencontré.

M. Tissot ne peut cependant pas faire subir un interrogatoire à toutes les femmes qui viennent lui demander un « petit service. »

Cette aventure le rendra plus prudent, car s'il n'avait pas eu, la veille, un témoin, il est évident qu'un homme de l'acabit de Castella aurait pu raconter tout ce qu'on aurait voulu. Le monde sait qu'il est redevenu aujourd'hui le bon ami du gendarme. Il y a ainsi, dans le cœur humain, des mystères et des revirements insondables!

Après un plaidoyer brillant et plein de cœur de M. Biemann, démontrant l'absolue bonne foi de M. Tissot, qui ne savait rien, absolument rien des antécédents de Castella, M. le procureur général a essayé de donner à ce procès une couleur politique et religieuse en partant de certaines opinions émises par M. Tissot dans son livre *la Suisse inconnue*. Enfin, M. le procureur a compris qu'il s'engageait sur un terrain très dangereux, et il est revenu à ses taupes. Il est très fort sur les taupes et les taupiers, M. le procureur général. On dirait qu'il a exploré en tous sens le royaume des taupes. M. Biemann n'a pas eu de peine à vaincre les mauvais arguments du procureur, et, à la satisfaction générale, le tribunal de Bulle, sachant oublier ses rancunes politiques, et préoccupé seulement de la justice et de la loi, a libéré M. Tissot de la plainte de calomnie et d'outrage contre un fonctionnaire, et n'a accordé aucune indemnité au malheureux gendarme.

C'est donc lui qui a été, en réalité, moralement condamné. Joseph Castella, accusé principal, a été reconnu coupable d'outrages envers le gendarme et condamné à deux mois de correction.

Dans son plaidoyer en faveur de M. Tissot, M. Biemann a eu un bien joli mot. M. Tissot lui passa une lettre qu'il venait de recevoir d'Angleterre et par laquelle on lui demandait l'autorisation de traduire *la Suisse inconnue* en anglais.

« A l'étranger, a dit M. Biemann, on traduit M. Tissot dans toutes les langues; dans son pays, on le traduit... devant les tribunaux. »

Au moment où M. Tissot s'asseyait sur le banc des accusés, Mme Tissot recevait de notre grand historien M. Dagnet une lettre commençant par ces mots: « C'est aujourd'hui que M. Tissot doit paraître à Bulle. J'aurais tenu à y être à ses côtés, si la bronchite dont je souffre encore ne m'avait chassé de Montbarry comme de Fribourg. »

Une déposition bien amusante a été celle du témoin Valérian qui a dit que le gendarme de Gruyères se vantait de nourrir toute sa famille rien qu'avec le produit de ses amendes, et de pouvoir même acheter, à Noël, « un beau cochon bien gras. »

M. l'avocat Biemann a aussi constaté que, sur les protocoles du greffe, le nom du gendarme Jordan est le seul qu'on lise presque à chaque page.

Le meilleur moyen de rétablir sa santé consiste à se servir du *Bitter ferrugineux* de J.-P. Mosimann, pharmacien, à Langnau. (Voir aux annonces.)

A vendre:
A une heure de Bulle, près de la route cantonale, une jolie propriété de la contenance de 2³/₄ poses, terrain de première classe, avec maison d'habitation, grange, écurie, remise et fontaine intarissable.
S'adresser au notaire FAYRE, à Bulle. [456]

A. DAVET,
agent d'affaires,
a transféré son bureau au *café Python*, à Bulle, ancienne Etude de M. ANDREY, notaire. [354]

On a perdu une montre
en argent, avec la chaîne. — Prière de la rapporter contre récompense au bureau du journal. [453]

Sous la Croix-Blanche
A BULLE
Beaux granaux de maïs pour le ménage. — Fleur et granaux d'avoine, dits d'épeautre. — Petites fèves décortiquées. — Orge perlé. — Blé noir pour la volaille. — Avoines fourragères.
Echange de graines contre farine, son et autres denrées. [335]

Le docteur Pierre Gremaud,
à FRIBOURG,
obligé de prolonger son service militaire, ne reprendra pas ses consultations avant un nouvel avis. (H546F) [447]

A louer:
Appartement et magasin.
S'adresser à Mme CERAT, à Bulle. [450]

Placements hypothécaires.
Le soussigné est chargé de placer des sommes d'une certaine importance au 4 1/2 %, en premier et en second rang.
P. Favre, notaire, Bulle. [455]

Les personnes intentionnées de remplir les fonctions de secrétaire pendant les jours du tir annuel de la Société des carabiniers sont invitées à se présenter à M. C. Schmidt jusqu'au dimanche 2 septembre. [454]

J. Castella, Neirivue,
filature de laine, fabrique de draps et mi-laines.
AGENCES:
Bulle: Maison Favre, notaire.
Romont: Brunschvicg frères.
Fribourg: Xavier Delaquis, rue de Romont. [438]

Dimanche prochain,
26 août, à 2 1/2 heures de l'après-midi, la Société de musique de Bulle donnera un **CONCERT** à l'auberge du Moutet.
En cas de mauvais temps, ce concert sera renvoyé au dimanche suivant. [457]

Vins d'Italie pur raisin
(voir l'analyse à disposition) en dépôt à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle, le litre à 46 cent. le blanc, à 58 cent. le rouge, par tonnelet. [433]

Reçu pour collections un grand choix de
Timbres-poste.
Ch. Morel, libraire, Bulle. [446]

AVIS

La mise des montagnes appelées « L'Areynaz », « La Proveytaz », « Prachaboud », appartenant à M. Victor MURITH et à ses enfants, à Gruyères, annoncée sur le 17 courant, n'ayant pu avoir lieu, est irrévocablement fixée sur le **lundi 27 août** courant, à la Maison de ville de Gruyères, à 3 heures de l'après-midi.

Bulle, le 21 août 1888.
Par ordre :
Le greffier de la Justice de paix de Gruyères :
AUG. BARRAS.

Mises publiques.

Pour cause de départ, le soussigné exposera en vente par voie de mises publiques, le **mardi 28 courant** :

Une jument de 5 ans, 2 mères-vaches, 3 harais, 4 chars dont 2 à ressorts, plusieurs traîneaux, instruments aratoires, outils à faner, verrerie, objets mobiliers et une grande quantité d'objets trop longs à détailler.

Les mises commenceront à 9 heures au domicile de l'exposant.
Sorens, le 23 août 1888.

449] Jos. CROUET, aubergiste.

Mises d'immeubles.

Mercredi 5 septembre prochain, dès 2 heures après midi, à l'auberge de la Croix-Blanche, à La Roche, les hoirs de Pierre KOLLY vendront en mises publiques les immeubles qu'ils possèdent rière le territoire de dite commune de La Roche, comprenant ferme et 4 hectares (11 poses) en prés.

444] A. DAVET, procureur, Bulle.

Vente juridique.

Mercredi le 5 septembre prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu juridiquement, devant la cure de Sales (Gruyère), une certaine quantité d'objets mobiliers, tels que commodes, table, canapé, pendules, chaises, lits, ainsi qu'un grand nombre d'autres objets trop longs à détailler.

Bulle, le 23 août 1888.
451] A. GAUDERON, huissier.

L'HELVÉTIA

Compagnie suisse d'assurances contre l'incendie

ST-GALL

(Capital social : 10,000,000 de francs)

se charge de toute sorte d'assurances contre l'incendie à des primes fixes et modiques.

Pour tous les renseignements possibles, s'adresser à :

- MM. F. DECROUX, négociant, Bulle.
- G. GASSER, commis, Estavayer.
- J. SOLAND, comptable, Guin.
- PH. GUIDI, cons. comm., Fribourg.
- J.-N. JOYE, agent d'affaire, Montagny-la-Ville.
- CH. BÉCHLER, négociant, Morat.
- F. AYER-DEMIÈRE, nég., Romont.
- J. CHALLANDE, agent d'affaires, Treyvaux.

Joseph Moura, Bulle :

Vins blancs et vins rouges, garantis naturels, depuis 45 centimes le litre. Vin blanc doux des Pyrénées, à 1 fr. le litre.

Présure liquide et en poudre. [326]

SCHOCOLAT
Suchard
SUPERIORITÉ INCONTESÉE
PRIX MODÉRÉS SE TROUVE PARTOUT

Bijouterie.

Reçu un beau choix de broches, chaînes, boucles d'oreilles, pendules, etc., etc., à des prix très avantageux. Se recommande

Tobie Pauchard, horloger-bijoutier, près du Château-d'Enbas, Bulle.

Dépôt

POUR
Filature de laine, fabrication de draps et de mi-laine, filature de chanvre et lin, teinture et lavage chimique de vêtements, blanchissage de toile, chez

Veuve GREMAUD-ODY, laines et cotons, BULLE

399]

Cognac ferrugineux Comte.

Le litre 3 fr. 50. Dernière perfection. Le 1/2 litre 2 fr.

Assimilation définitive du fer.

Remède infailible contre l'anémie (pauvreté du sang), la chlorose, pâles couleurs, fleurs blanches, stérilité, rachitisme, scrofules, faiblesse générale, maux de cœur, névralgies; difficulté de respirer, apoplexie, transpiration. [355]

Dépôt principal : Pharmacie Comte, à Romont.

TUILES D'ALTKIRCH.

Drains — Ardoises des Ardennes, 1^{re} qualité,

chez Jean CHRISTINAZ, à Fribourg.

Dépôt à BULLE : S'adresser à M. WÉBER à l'Hôtel de l'Union. [443]

Avis à MM. les ecclésiastiques.

Le soussigné a l'honneur d'aviser MM. les ecclésiastiques qu'il fait la spécialité en confection sur mesure des soutanes, douillettes, culottes et pantalons, assurant une coupe irréprochable, de la bonne marchandise à des prix très raisonnables. Il tient de même à la disposition de MM. les ecclésiastiques les chapeaux et barrettes, ceintures avec ou sans franges, chemises et gilets de flanelle, bas mérinos et coton noir, garanti bon teint.

Se recommande NUSBAUMER-MUSSILIER, marchand-tailleur, YVERDON [448]

HERNIES GUÉRISON

Par ses remèdes inoffensifs et son excellent bandage, l'Etablissement pour la guérison des hernies, à Glaris, m'a guéri complètement d'une grande hernie inguinale, de façon que dès lors je peux travailler sans bandage. Traitement par correspondance, pas de dérangement professionnel. Ehrenfeld près Cologne, juillet 1888. Jean Breit. Pas de remèdes secrets. Une brochure : Les hernies du bas-ventre et leur guérison, est envoyée gratis et franco. Notre bandagiste, muni d'une collection d'échantillons d'excellents bandages, restera à

FRIBOURG Hôtel du Faucon le 21 de chaque mois, de 8 heures du matin à 5 h. du soir, où, en prenant les mesures, il donnera des consultations gratuites! S'adresser à l'Etablissement pour la guérison des hernies, à Glaris. [332]

LA SUISSE SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE, fondée en 1858.

Siège social : LAUSANNE, rue du Midi, 3. — Assurances au décès avec primes uniques, temporaires ou viagères. — Assurances mixtes et à terme fixe. — Assurances de capitaux payables en cas de vie, avec primes uniques ou annuelles, aliénées ou restituables. — Rentes viagères immédiates ou différées. — Achats d'usufruits ou de nues-propriétés.

En échange de la renonciation aux bénéfices, la compagnie remet aux nouveaux assurés, sans augmentation de prime, une police d'assurances contre les accidents, ensuite de laquelle, suivant la combinaison choisie, le capital est payé à double en cas de décès par accidents.

La société assure, à des conditions très modérées, les risques de guerre et de voyages. Pour renseignements, prospectus, etc., s'adresser au siège social, Lausanne, rue du Midi 3, ou à l'Agence de la société, à Bulle. (H1646L) [193]

Le Bitter ferrugineux de Joh. P. Mosimann,

pharmacien, à LANGNAU (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Préparé exclusivement avec des plantes médicinales des Alpes de l'Emmenthal, le même qu'employait au XVIII^e siècle le célèbre médecin naturaliste Michel Schuppach de Langnau, avec un succès que constatent les journaux du temps. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps : contre les crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilité des nerfs, les pâles couleurs; il est sans rival pour rétablir la santé, purifier le sang et redonner au teint toute sa fraîcheur. Ce remède a fait ses preuves. Il est accessible à toutes les bourses, car le flacon, avec indication du mode d'emploi, ne coûte que 2 fr. 50 cent. et suffit pour une cure de 4 semaines. Recommandé par les médecins. — On en trouve des dépôts chez MM. les pharmaciens; à BULLE, Gavin; ROMONT, Robadey. (H1300Y) [206]

LA NEW-YORK

Compagnie d'assurances sur la vie, fondée en 1845.

Concessionnée par le Conseil fédéral suisse par arrêté du 26 janvier 1887.

Fonds de garantie, 430 millions, entièrement réalisés. (Système de la mutualité à primes et engagements fixes : les assurés sont donc uniques propriétaires des fonds de garantie et de tous les bénéfices.)

Dépôts et placements immobiliers en Europe : 4 millions.

Extraits du 43^e compte rendu (31 décembre 1887) :

Total de l'actif	Fr. 430,561,301
Total des recettes	» 114,288,569
Assurances nouvelles conclues en 1887	» 553,228,221
(Environ un tiers de plus que toutes les compagnies françaises réunies.)	
Assurances en cours au 31 décembre 1887	» 1,860,183,415

Direction générale pour la Suisse : 21 Grand-Place, Vevey.

Agent pour la Gruyère : P. BRUNISHOLZ, à Bulle. [409]

Encombrement de marchandises.

Jacques BOSSON, chapelier, à Bulle, expose en vente un grand assortiment de chapeaux de paille, de blouses, etc., au prix réel de facture. OCCASION EXCEPTIONNELLE [430]

Bandages herniaires

d'excellente construction en tous genres et grandeurs seront fournis conformes aux commandes par lettre indiquant les mesures. Des bandages non convenables seront échangés gratuitement. Une brochure instructive traitant les hernies est envoyée sur demande franco et gratis. Notre bandagiste, muni d'une collection d'échantillons d'excellents bandages, restera à Fribourg, hôtel du Faucon, le 21 de chaque mois, de 8 h. du matin à 5 h. du soir, où, en prenant les mesures, il donnera des consultations gratuites. S'adresser à l'Etablissement pour la guérison des hernies, à Glaris. [415]

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Atelier de RELIURE
Tableaux et encadrement.
Timbres en caoutchouc.
CH. MOREL, à Bulle, maison J.-C. Barras, agent d'affaires. [288]

Vente de domaines.

Le soussigné est chargé de la vente de plusieurs domaines dont deux d'environ 100 poses (36 hectares). Situations avantageuses, propriétés de rapport. Bulle, le 13 juillet 1888. 388] P. FAVRE, notaire.

Plus de cheveux gris

par le **Brown's Capillaire** à 2 fr. 75 le flacon. — Grand choix de NATTES toutes en cheveux depuis 1 fr. la pièce, chez Aimé MARGOT, coiffeur-parfumeur, maison de Mme Placide Moura, à Bulle. [605]

Maladies du bas-ventre.

Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Écoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession; discrétion. 400] Polyclinique privée, Glaris.

LIMES

Pendant l'été, le soussigné ne tiendra son dépôt (place du Tilleul, à BULLE) que tous les jours de foire. Se recommande

A. RAGGENBASS, fab' de limes, successeur de Ph. Guidi, 261, rue de Morat, Fribourg. [258]

Amidon double MACK
Le meilleur des Amidons. Se vend cartou à 30... la boîte
Marque déposée

Joseph MOURA, à Bulle :

Poudre d'œufs, remplaçant avantageusement les œufs. Poudre de levain et Poudre de blanc manger. Sel spécial recommandé aux charcutiers pour la conservation des viandes. Tripoli électrique. — Lessive Phénix. Biscuits suisses et anglais. Conserves de fruits et de légumes. Thé importé directement de Chine. Cigares fins. — Cigarettes. — Tabacs fins. Elixirs et Spécifiques de la Grande-Chartreuse. Bitter extra qualité. — Rhums et cognacs vieux. Grand choix de bons vins rouges. Vin d'Asti doux et mousseux. [720] Vins vieux Yverne et Villeneuve à 1 fr. le litre.

Bains de Montbarry.

Dimanche 26 août : Bonne musique ET DANSE Invitation cordiale. [439] I. SEYDOUX.

BÉNICHON

de la Verrerie de Semsales les 26, 27 et 28 août : Bonne musique et danse [436] à l'auberge de l'Industrie.

Dimanche 26 août, à l'hôtel du Bruch,

entre Bellegarde et Boltigen : Bonne musique et danse. Invitation cordiale. 452] ANDREAS BLATTI.

A moitié du prix de vente :

Tout le matériel à écrire, formant

une papeterie à 2 fr.

Prix en magasin. Une belle boîte Fr. — 40
100 feuilles beau papier de poste » 2 —
100 enveloppes en deux formats » 1 —
12 excellentes plumes » — 30
1 porte-plume et 1 crayon, 10 c. pièce » — 20
1 flacon d'encre noire à écrire » — 30
Vente en magasin, Fr. 4 20
Le tout dans une boîte élégante, avec compartiments, au lieu de 4 fr. 20, seulement 2 fr.
10 papeteries, 17 fr.; 5 papeteries, 9 fr. Moyennant envoi du montant en timbres-poste, l'envoi suit franco, sinon en remboursement. Papeterie Niederhauser, Granges (Soleure). [398]

A louer :

Au centre de la ville, un bel appartement. Entrée à volonté. S'adresser au bureau du journal. [441]

Ivrognerie.

Les suivants certifient la guérison de malades obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse) : N. de Moos, Hirzel; A. Volkart, Bulach; F. Domini Walthier, Courchapois; G. Krählenbühl, Weid p. Schönenwerd; Fr. Tschanz, Röttenbach (Berne); Mme Simmendinger, inst., Ringingen; P. Schneeberger, Bienne; Mme Furrer, Wasen (cant. de Berne). Garantie! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis. Adresser : A l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie, à Glaris. [391]

Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'

Pour la Suisse

Pour l'Etranger payab

Prix du n

Ons'abonne

d

Secours.

Altorf en journées d'ielles, ont et de gran terrains cu dévastées perdu tou Sur les vi pas huit q désastre; compter le Le com C. Muller, de ses che l'étranger ancien car rendre pa de prospé

Expositi

nommé m tion de l'e verselle, M neret, à N Les tro menceron toires aux thal et Et divisionna L'effectif 20,000 ho bre près c

Les off

de divisio de cette a 2^e bureau de la gue attaché m

M. le li

ret, à Neer, comu désigné s mée fran

Académi

propose c dont le p une Acad qui existe rait pour ment les mier ran entre les sciences.

Fronti

adressé s aux born bernois, s travail t tradictoin Représ tin de la